

Bulletin d'information





LA GAULE DES COUDANS

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Siège social : Mairie de St Thibaud de Couz
65 route des Rat-Patron, 73160 St Thibaud de Couz

Site internet : www.gauledescoudans.fr

Courrier et administratif : chez Michel David
587 B route du Freney, 73160 Saint Sulpice

mail : gauledescoudans@gauledescoudans.fr

Conseil d'administration 2022 :

Président	Michel DAVID	St Sulpice	06 45 38 55 06
Vice-président	Georges BORDELLIER	St Thibaud	06 99 94 30 95
Trésorier	Olivier BERTHELET	St Christophe	06 87 24 38 29
Secrétaire	Sylvie TIEULENT	St Cassin	06 11 88 59 60
Secrétaire	Robert DELTEIL	Jacob Bellecombette	06 18 98 11 64
Membres	Henri RAT-PATRON	St Thibaud	
	Jean Pierre DENARIE	Vimines	
	Roger MISERY	Pugny-Chatenod	
	Marc QUIDOZ	St Thibaud	
	Guy VINCENT	Chambéry	
	Patrick BRUN-PICARD	St Thibaud	
	Gérard CHINARDET	La Motte-Servolex	
Membre junior	Loïc JIMENEZ	St Cassin	06 64 45 98 87
Pêcheurs participants à titre consultatif	Roland MARTIN André PEDRON Joël CURTET	St Thibaud Chambéry Vimines	

Gardes particuliers assermentés :

Jacques MARTIN	06 62 59 96 95
Bernard CHOUVENC	06 28 34 39 80
Jean-Pierre SEMILLON	07 67 03 31 73

Bulletin n°40, mars 2023. Ce bulletin est tiré à 700 exemplaires.

Réalisation : Michel David, Robert Delteil, Georges Bordellier, André Pédrón, Sylvie Tieulent.

Corrections et approbation : Michel David, Georges Bordellier, Olivier Berthelet.

Couverture : Elise Voltzenlogel, photo : Robert Delteil.

Photos rivière ou lac : Maryse Martin, Loïc Jimenez.

Dessins et logo : H. Rouma.

Photos captures : Gaule des Coudans et ses adhérents.

Témoignages : Alfred Garin, Roland Martin.



Le mot du président

Cette année 2022 fut encore marquée par une sècheresse importante...

Je tiens à remercier ici les pêcheurs responsables qui ont suivi nos conseils et suspendu leurs activités de pêche cet été.

D'année en année cela devient récurrent. Nous nous inquiétons de cette situation qui perdure. Cet hiver, bien trop sec, sonne déjà l'alarme et le peu d'eau annoncé nous fait craindre une saison 2023 difficile.

Malgré tout, par rapport à d'autres secteurs, peut-être ne devrions-nous pas trop nous plaindre : comme les années précédentes, nous avons pu compter sur nos équipes de bénévoles pour de nombreux sauvetages. Des truites sont mortes, certes, mais certaines ont ainsi pu être préservées.

Par ailleurs, nous avons eu, étonnamment, de bonnes surprises : les écrevisses à pattes blanches semblent avoir bien résisté dans les ruisseaux où elles résident encore et une bonne densité d'alevins a été observée dans la plupart des nos ruisseaux lors des pêches effectuées par la fédération de Savoie pour l'étude des alevins fluoromarkés.

A ce sujet, l'étude actuelle se poursuit. Sur ces deux dernières années, on retrouve un bon pourcentage d'alevins fluoromarkés. Cependant, à ce jour, il est prématuré d'en déduire une quelconque conclusion. Il faut attendre la fin de la troisième année pour voir si les truites marquées deviennent adultes certes, mais surtout pondent. Précisons que l'objectif (conformément à celui fixé il y a une quarantaine d'années) n'est pas d'avoir des truites en abondance mais bien des truites qui se reproduisent et maintiennent la vie piscicole sur tout notre domaine, ruisseaux compris.

Merci à tous nos adhérents pour leur fidélité et leur investissement.

Je vous souhaite une très bonne saison de pêche,

Michel David, président,



Bilan financier 2022 Olivier Berthelet

Etat des comptes bancaires au 31/12/2022

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Livret A	25 117,42	25 248,23	40 187,76	53 000
CA	11 820,69	81 010,66	9 343,12	5 578
Total	36 937,89	106 259,00	49 530,88	58 598
Mouvements nets exercice	11 416	80 758,17	- 69 108,33	9 067
		Pas de saumon Pâques 2020	Paiement en janvier 2021 Saumon Noël 2020	Pas de fête du pain 2022

Comptabilité analytique

Type	Crédits	Débts	Résultats 2021	<ul style="list-style-type: none"> Variations 2021-2022
Assurances		- 553,22	- 480,22	
Frais bancaires	62,67		- 58,84	
Impôts	565		- 550	
Pisciculture		- 1 814	- 534	Achat martin pêcheur
Travaux -Réunions		- 813	- 110	
Communication		- 1568	- 1 790,44	
Cartes annuelles lac	5 629		6 025	
Cartes journée lac	2 470		2 670	
Cartes Rivière	253		211	
Ecole de pêche		- 950	- 950	0
Entretien plan d'eau		- 3200	- 3200	
Empoisonnement	1827	- 4 470	- 6 075	Subvention fédé 2021 : 1906
Gardiennage		- 120	- 79	
Maison de la pêche		- 1 455	- 916,11	Hausse électricité
Fête du pain	0		347	Pas en 2022
Saumons	11 852		14 107	Remboursement saumons 2021
Autres frais fonction.		1 200	- 15,9	Frigo + aide pisciculture
Bilan exercice 2020	22 658	16 143	8 600	+ 6 515

Deuils

L'équipe de la pisciculture a perdu l'un de ses fidèles piliers. Alain CRIBIER nous a quitté brutalement, discrètement...

Toujours partant, il organisait avec méthode les rendez-vous de l'équipe, contactait chacun, s'assurait de leur présence, toujours soucieux de bien faire, avec beaucoup d'énergie. Nous le plaisantions pour sa verve, pour ses bavardages ponctués de boutades mais aujourd'hui le silence nous pèse.



Alain (second en partant de la gauche) et l'équipe de la pisciculture.



Robert et ses créations, lors d'une fête du pain.

Robert GERIN a participé à la vie de l'association dès sa création, et ce, pendant une dizaine d'années, en tant que membre du conseil d'administration et garde-pêche particulier assermenté.

C'est à cette même époque, au début des années 80, qu'il a commencé à sculpter.

Dès 1986-1987, il exposa ses œuvres et participa à de nombreux concours où il fut très remarqué. Cette passion, il l'a partagée en proposant des cours et stages.

Installé en région Occitanie depuis quelques années, il nous a quittés au début du printemps dernier. Il avait 73 ans.



Charly et sa tablette de chocolat, à la salle des fêtes de St Jean de Couz

Charles GRAND a fait partie des sociétaires de la première heure et a toujours participé de façon assidue aux activités organisées par l'association.

Il était souvent accompagné de son copain « Mimile » avec qui il partageait également la passion des boules.

Charly en a épluché des patates, et pelé des oignons pour nos repas de pêcheurs ! Les dernières années, il excellait dans la mise en place de la salle qui accueillait les pêcheurs pour un repas bien mérité (dressage des tables, préparation du café, service...).

Pour ce faire, il était régulièrement secondé par son petit-fils Gaëtan et, comme un enfant, se faisait un plaisir de « taper » dans une tablette de chocolat pour se donner du courage.

Charly s'en est allé l'été dernier à l'âge de 90 ans.



La rivière

Ouverture : samedi 1 avril 2023

Fermeture : dimanche 8 octobre 2023

Captures : 6 truites maximum par jour

Taille légale de capture : 23 cm

*Attention à la date d'ouverture !
Elle est décalée de quelques semaines
sur notre secteur afin de préserver les alevins.*

Domaine piscicole :

L'Hyères et ses 23 affluents de la vallée. Limite aval à 200m en amont du pont des Brilles.



Carnet de capture :

En fin de saison, chaque sociétaire communiquera au président, par mail ou courrier, le bilan de sa saison de pêche avant le 31 octobre, à l'aide du carnet de capture qui lui aura été remis lors de la validation de sa carte rivière.

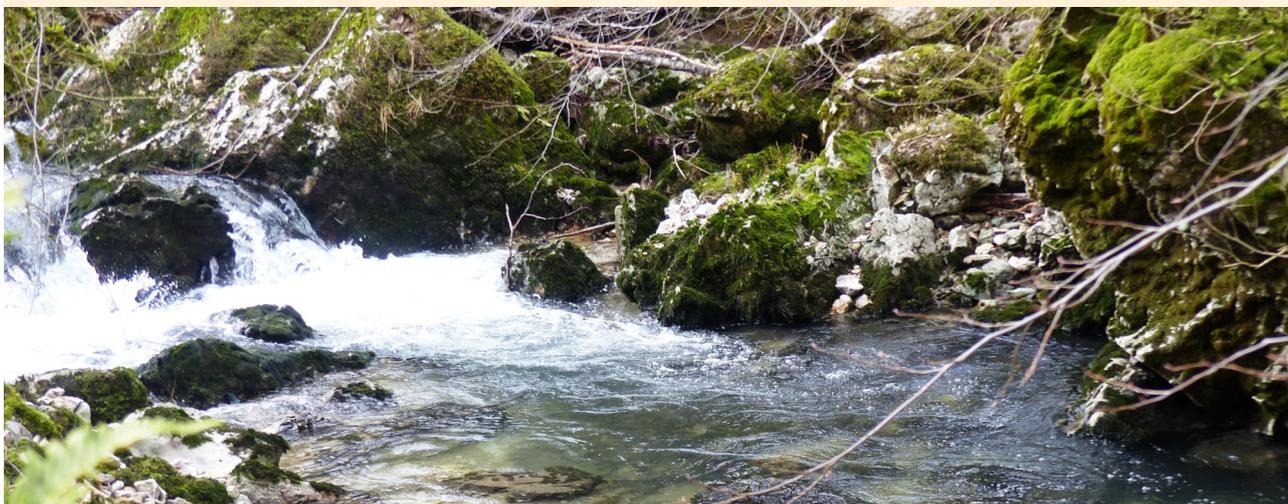
Seules les truites prélevées doivent être comptabilisées. Ne pas noter les prises « no kill ».

Savoir-vivre et courtoisie...

- Ne garez pas vos véhicules dans un pré ou sur des récoltes
- Suivez le ruisseau au plus près, ne coupez pas à travers champs tant que le foin n'est pas récolté,
- Utilisez les passages de clôture, refermez les parcs,
- Ne laissez aucune trace de votre passage, rapportez vos détritux à la maison,
- Respectez les propriétés privées dont l'accès n'est pas autorisé.

Mais aussi :

- En cas d'anomalie, avertissez les gardes ou le président.
- En cas de braconnage ou de pollution, avertissez nos gardes et la gendarmerie (04 79 36 60 04).



Histoire d'eau

Nous redoutons tous avec anxiété nos prochaines factures d'énergie... Comment ne pas évoquer alors l'époque, pas si lointaine, où l'électricité était à la fois partagée et gratuite à St Jean de Couz, grâce à l'ingéniosité et la générosité d'un seul homme !

Nous avons rencontré Mr Alfred Garin, auteur et historien local afin d'évoquer Joseph Merle et sa scierie de St Jean. Nous nous sommes aussi inspirés de son livre « Histoire de St Jean de Couz en 1956 », Neva éditions.

En 1899, **Joseph Merle** décide de créer une scierie en utilisant l'énergie de l'Hyères. Après de nombreuses démarches, il obtient les autorisations et construit un réservoir de 250 m³ afin de capter l'eau au niveau de **Jubin**.

Une conduite achemine cette eau jusqu'au chef-lieu. Il installe une dynamo et éclaire ainsi son domicile en **110 volts**. Il est le premier habitant à bénéficier de la lumière électrique.

En 1912, un accord est passé entre Joseph Merle et le conseil municipal de St Jean de Couz. **La fruitière, mais aussi tous les habitants vont profiter de la lumière dans chaque habitation, le matin et le soir.** Seule exigence, les « abonnés » doivent se fournir en ampoules chez lui.

Un éclairage public est également installé. La commune ne sera raccordée à la société du Grésivaudan (antérieure à EDF) qu'en 1928.

Monsieur Merle permet aussi aux cultivateurs de battre leurs céréales après les travaux des champs (donc pendant une bonne partie de la nuit) la force hydraulique faisant fonctionner la batteuse.



Réservoir de Jubin aujourd'hui



Une première scie voit le jour au cœur du village en 1919, suivie d'une deuxième en 1924, qui fonctionnera jusqu'en 1955 grâce à une machine à vapeur, pour devenir ensuite électrique.

Pour ce faire, les héritiers de Monsieur Merle font construire une **seconde retenue d'eau** : un barrage de 2400m³ est monté en amont du village. Il permet d'alimenter la deuxième scie, ainsi que les bouches à incendie du village.

Ce barrage a été entretenu pendant environ 15 ans par notre association de la Gaule des Coudans. société de pêche de St Thibaud de Couz.

La scierie Merle est alors une entreprise importante, qui emploie une vingtaine de salariés, pour la plupart habitants de St Jean, ainsi que des équipes de bûcherons.

L'Hyères a contribué au développement du village en permettant la production d'électricité et la création de la scierie. Malheureusement, cette dernière cesse son activité le 31/12/1968.

Cette fermeture marque le début du déclin du village... L'école ferme en 1969, la fruitière dans la foulée, puis c'est au tour de la carrière de Côte Barrier.

**Voilà, « l'histoire d'eau » de St Jean de Couz.
Mais les temps (dans tous les sens du terme) changent et nous devons protéger la rivière.**



Lac de la Pisserotte

Les prises sont limitées à 2 poissons à taille réglementée (black-bass ou salmonidés) par jour et par pêcheur.

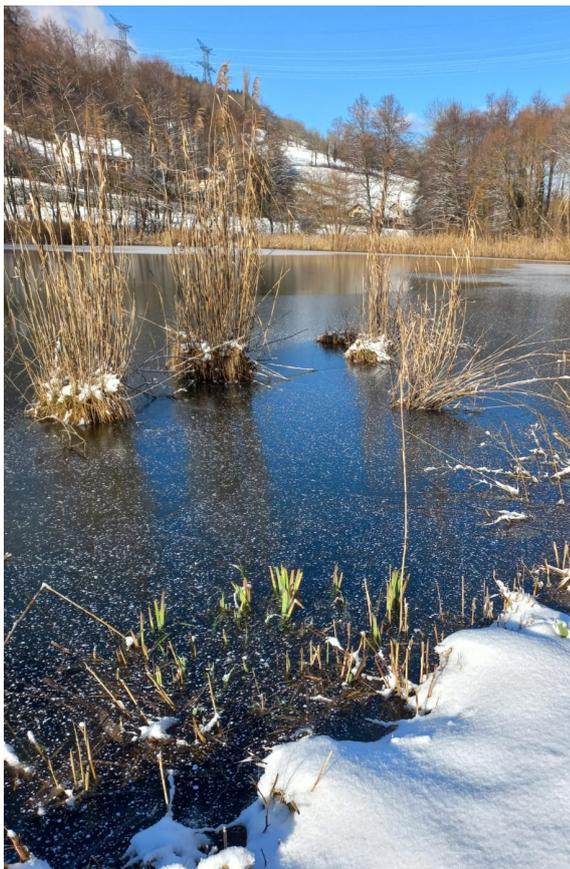
Elles sont personnelles et ne peuvent être transmises à un autre pêcheur.

Le pêcheur, en possession de 2 black-bass ou salmonidés doit cesser la pêche de ces espèces. Toutefois, une ligne légère pour la friture est tolérée.

- Tailles minimales :**
- Salmonidés : 25cm.
 - Black-bass : 30 cm.

La pêche est ouverte toute l'année au lac de la Pisserotte.

Ce domaine piscicole est un lac privé réservé aux pêcheurs qui possèdent la carte « lac ».



La pêche des **carpes amour** est interdite. Ces beaux poissons sont nos alliés pour nettoyer le lac.

Perches « soleil » et brochets sont indésirables et doivent être tués s'ils sont pris, quelque soit leur taille.

S'il vous arrive de prendre un brochet, merci de nous le signaler, nous souhaitons en effet avoir une idée de l'importance de leur population.

Le lac a été régulièrement empoisonné durant la saison 2022 :

- 25/02 : 140kg truites arc-en-ciel (996,98€).
- 29/04 : 140kg truites+aliments (1086,83€). *Ces deux livraisons ont eu lieu à la pisciculture, les truites ont été versées progressivement dans le lac chaque semaine.*
- 15/11 : 60kg de truites (487,41€) dans le lac directement pour compenser l'arrêt des empoisonnements durant la sécheresse.
- 25/11 : 300kg de poissons blancs dans le lac (1899€)

Tout pêcheur se doit de connaître les différentes espèces de poissons afin d'éviter les confusions (confondre les jeunes **black-bass (1)** et les **gardons de friture (2)** par exemple).

Nous demandons aux parents d'être vigilants car il est difficile, pour un enfant, de faire la différence...



1



2

Les cartes

Les cartes « rivière »

	Coût	CPMA	FSPMA	AAPPMA
Hommes adultes	73,50€	37,20	31,30	5
Femmes	36€	15,20	10,40	10,40
13/18 ans	16,80€	3,20	9,40	3,90
Enfants	7€	1	3	3



Les cartes annuelles « lac »

Adultes	65€
Adultes, si carte rivière	50€
Adolescents	20€
Ados, si carte rivière	15€
Enfants (jusqu'à l'année des 12 ans)	2€



Les cartes journée lac, au prix de 10€ sont en vente chez nos partenaires :

- Proxi St Thibaud.
- Valieutic Chambéry.
- Alpes pêche Voglans.



Pêcheurs et captures

142 adhérents (118 adultes, 24 ados)
et 83 enfants (non considérés comme « adhérents »)

70 pêcheurs « rivière » :
55 adultes, 6 adolescents, 9 enfants.

187 pêcheurs « lac » (dont 32 rivière et lac)
83 adultes, 23 adolescents, 81 enfants

Carnets de capture : 213 truites prélevées

Nombre de pêcheurs : 70 dont 6 « no kill »,
63 carnets rendus.

De 23 à 30 cm	194
De 30 à 40 cm	17
De 40 à 50 cm	2



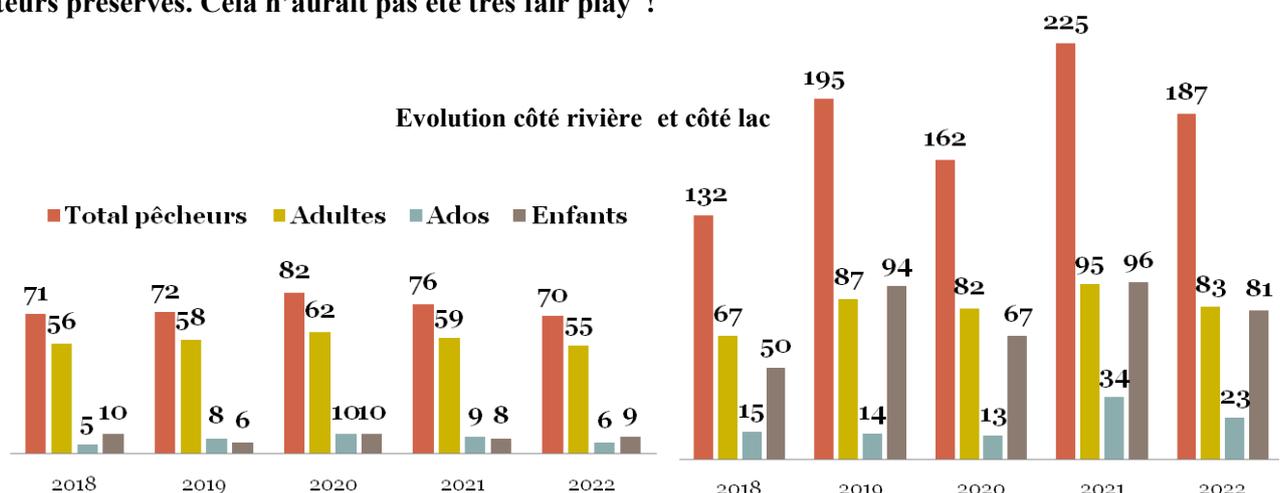
Contrairement aux années précédentes, le nombre de prélèvements en rivière a considérablement diminué.

Au plus fort de la sécheresse, alors que nos équipes de bénévoles s'escrimaient à sauver les truites dans les secteurs asséchés, nous avons demandé à nos pêcheurs de réduire leurs activités de pêche.

La plupart les ont d'ailleurs arrêtées et nous les en remercions.

Il ne restait plus beaucoup d'eau dans la rivière et les truites rescapées étaient déversées dans les quelques trous restants.

Il n'y avait aucune gloire à aller pêcher dans ces secteurs préservés. Cela n'aurait pas été très fair play !





Travaux

Plusieurs équipes se sont relayées les 13, 19 et 26 mars à l'occasion de nos traditionnelles **demi-journées de travail** en bordure de rivière et au lac.

Après deux années consécutives marquées par l'épidémie de COVID qui nous a contraints à annuler les journées prévues en 2020 et 2021, la tâche était rude, de nombreux embâcles, pour certains très conséquents s'étaient formés dans le lit de l'Hyères.



Nous remercions tous les pêcheurs qui y ont participé, jeunes et moins jeunes. Depuis quelques années, par esprit de corps, quelques pêcheurs lac nous rejoignent et sont vraiment les bienvenus.

Fort heureusement, sont aussi à nos côtés des pêcheurs rivière qui, bien qu'ayant allègrement (ou pas...) dépassé leur soixante-cinquième anniversaire, tiennent à être présents alors qu'ils pourraient être exemptés !

La moyenne d'âge de nos pêcheurs reste élevée et les 18/64 ans pêchant en rivière ne sont pas foule !

Un grand merci donc à nos vétérans actifs et solidaires.

Sècheresse et sauvetages :



De nouveau cette année, la sécheresse a malmené la rivière et ses ruisseaux.

9 sauvetages ont été organisés en juillet et août

565 truites et truitelles ont ainsi été déplacées

05/07 : 24 au ruisseau de la Gorgeat.

12/07 : 55 dans l'Hyères vers la Praire.

13/07 : 37 au marais de St Jean de Couz.

13/07 : 58 au ruisseau des Gorges.

16/07 : 79 au bourg St Thibaud + Gorgeat.

18/07 : 17 au ruisseau des Gencourt .

18/07 : 136 au ruisseau du Trou de la Barme.

26/07 : 88 aux gorges amont.

09/08 : 71 aux Pollet





La pisciculture

Au printemps 2022, **4000 alevins** ont été répartis en tête des ruisseaux aux Bertholet, à la Fontaine, au ruisseau du Bébois, à la Combe Fournier et à Hauteville.

Parmi eux, **3200 étaient fluoromarkés** : l'étude se poursuit mais la démarche de la Fédération de Savoie a pris un peu de retard en raison des restrictions sanitaires des années précédentes. Cependant nous apprenons à l'instant qu'un pourcentage important d'alevins marqués avait été retrouvé dans la grande majorité des ruisseaux.

En été, la pisciculture accueille, « en transit » les truites arc-en-ciel déversées chaque semaine dans le lac mais cette année, en raison de la sécheresse de fin d'été, la source a été coupée afin d'économiser l'eau : Nous n'avons pas pu accueillir la dernière livraison de truites d'élevage. La chaleur de l'eau du lac aurait quoiqu'il en soit été fatale à ces poissons.

Afin de ne pas pénaliser les pêcheurs, un dernier empoissonnement a eu lieu en automne, mais directement déversé dans le lac de la Pisserotte.

Les 10 et 14 novembre 2 prises de géniteurs ont eu lieu (60 poissons autorisés) et les activités de ponte se sont déroulées normalement.



Le comptage des écrevisses à pattes blanches



Le comptage des écrevisses a eu lieu de nuit, le 22 septembre.

En raison de la forte sécheresse de cet été, nous étions très inquiets pour nos écrevisses à pattes blanches dont l'effectif se réduit régulièrement d'année en année.

S'il ne nous a pas permis d'en observer sur le ruisseau des Pollet (comme ces dernières années), **nous avons eu la surprise d'en observer :**

- **23 dans le ruisseau des Bertholet (dont 3 de plus de 8 cm)**
- **61 dans celui du Chatelard (dont 5 de plus de 8cm)**

Soit 84 en tout dont 8 de belle taille.



Ecole de pêche



Comme chaque année, deux sessions, de trois demi-journées chacune, ont été organisées les 11, 18 et 25 mai pour la première et les 1er, 8 et 15 juin pour la seconde.

17 enfants ont été accueillis et initiés aux techniques de pêche et à l'environnement par Damien, guide de pêche des Pêcheurs Chambériens.

Nous remercions nos bénévoles qui l'assistent et sont aussi de très bons photographes qui nous permettent ici de restituer l'ambiance générale et la fierté des jeunes pêcheurs.



Calendrier 2023

Première session :

- Mercredi 17 mai
- Mercredi 24 mai
- Mercredi 31 mai.

De 13h30 à 16h

Renseignements et pré-inscriptions : 06 11 88 59 60

Les enfants n'ayant jamais participé sont prioritaires.

Deuxième session :

- Mercredi 7 juin
- Mercredi 14 juin
- Mercredi 21 juin

De 13h30 à 16h

Rendez-vous 2023

Ouverture de la pêche en rivière : samedi 1 avril. Fermeture dimanche 8 octobre.

Demi-journées travaux rivière et environnement

- Rendez-vous à 7h à la maison de la pêche.
 - Constitution des équipes de 7h à 7h15.
 - Départ sur les chantiers à 7h15.
-
- **Samedi 25 février**
 - **Samedi 4 mars**
 - **Samedi 18 mars (et repas des pêcheurs)**



Vente cartes annuelles de pêche rivière et (ou) lac de la Pisserotte :

Permanences le samedi, de 10 à 11h, maison de la pêche,

- **4 mars,**
- **18 mars**
- **25 mars**

L'atelier des techniques de pêche à la mouche vous est proposé
sur rendez-vous, tout au long de l'année.
Renseignements et inscription au **07 67 03 31 73**



Ecole de pêche : 2 sessions de 3 jours : (de 13h30 à 16 h)

- **17, 24 et 31 mai.**
- **7, 14 et 21 juin.**



Fête du pain :

Dimanche 14 mai,
bourg de St Thibaud



Journée des associations

Rendez-vous à la rentrée, lors de la journée des associations où nous vous accueillerons et conseillerons avec plaisir.



Saumons

La vente des saumons fumés de Noël a une nouvelle fois été une réussite.

La distribution s'est déroulée les 15 et 16 décembre.



Nous tenons à remercier chaleureusement :

La société **MP TRANSPORTS** de Saint Félix (74), qui, par le biais de son dirigeant, a permis à l'association de disposer d'une semi-remorque frigorifique, assurant ainsi un respect optimal de la chaîne du froid jusqu'au consommateur final.

Saumons 2003

Saumons de Pâques

Commandes par téléphone
au 07 60 27 40 41 ou sur le site.

Date limite des commandes : 26 mars, à 20 h

Distribution des commandes : 6 avril, de 14 à 19 h
à la maison de la pêche du lac de la Pisserotte.

Saumons de Noël

Commandes :

- lors de la dégustation du 25/11
- téléphone au 07 60 27 40 41
- site www.gauledescoudans.fr

Dégustation : 25 novembre 18h00 à 20h00,
(salle des fêtes de Saint Thibaud de Couz)

Date limite de commande : 30 novembre à 20h00.

Distribution :

- **19 décembre** de 15h à 19h30 (<10 filets)
- **20 décembre** de 15 à 19h30 (>10 filets)



Le moulin « de la Vichette »

Le long de l'Hyères ou de ses ruisseaux... Ici un bief, là une passerelle et un peu plus loin, une vieille pierre de meule, seul vestige d'un moulin aujourd'hui disparu...

De St Cassin à St Jean, plusieurs moulins fonctionnaient. Un seul est resté debout bien qu'il ne soit plus en service : **le moulin Vichet-Richard**.

Le moulin apparaît sur la carte sarde de 1732 où figurent deux constructions, deux biefs et un barrage...

On retrouvera ensuite notre moulin-battoir sur les cadastres français successifs et les cartes d'état-major (ci-contre on distingue Mn (*moulin*) Ricard sur la carte d'état major de 1820/1866).

Un scierie sera construite sur le site en 1864 par B. et H. Ricard mais à la fin du XIXème siècle le cadastre montre que seul le moulin subsiste. Son propriétaire est alors Sulpice Vichet.



Le bâtiment a été réaménagé en habitation dans la seconde moitié du XXe siècle.



Ce moulin est bien connu par les coudans sous le nom de :

« **Moulin de la Vichette** »,
en référence à Françoise Vichet,

dite «la Vichette»

Cette dame, (arrière-grand-mère de notre vice-président, actuel propriétaire des lieux) fut la dernière à l'exploiter avant son arrêt au début des années 1900.





Le moulin de la Chapelette

Sur St Thibaud, trois moulins sont mentionnés sur la mappe sarde de 1730.

Outre celui « de la Vichette », le second était situé près de l'église.

Le troisième, fonctionnait au lieu-dit :

«Champ du moulin»



Une vieille inscription figure sur la meule et date du début du moulin.

Près du pont de la Chapelette, se dresse la roue à aube et la meule est située dans le terrain privé voisin.



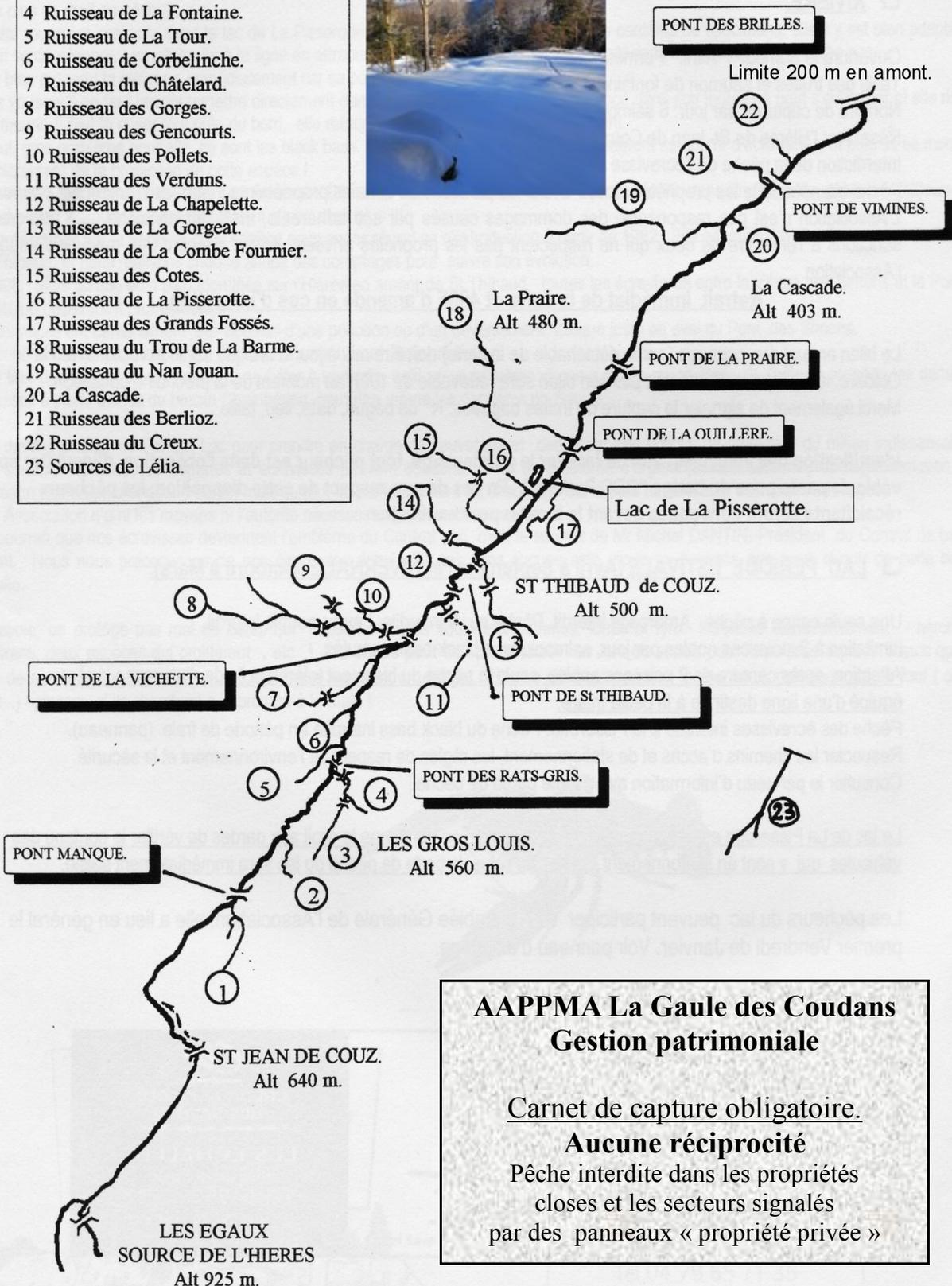
En 2005 un état des lieux est mené par le parc naturel régional de Chartreuse, conduit par deux chargées de mission **Christine Penon**, archéologue, et **Emmanuelle Vin**, historienne de l'art. Il répertorie le patrimoine de chaque commune du Parc et notamment sur nos communes riveraines, St Cassin, St Thibaud et St Jean. Nous avons eu accès à ces documents et obtenu l'autorisation de les utiliser.

Références :

Parc naturel régional de Chartreuse :
Etat des lieux patrimonial de St Thibaud de Couz
Etat des lieux patrimonial de St Jean de Couz

Les ruisseaux

- 1 Ruisseau des Bertholets.
- 2 Ruisseau du Puisat.
- 3 Ruisseau du Gollet.
- 4 Ruisseau de La Fontaine.
- 5 Ruisseau de La Tour.
- 6 Ruisseau de Corbelinche.
- 7 Ruisseau du Châtelard.
- 8 Ruisseau des Gorges.
- 9 Ruisseau des Gencourts.
- 10 Ruisseau des Pollets.
- 11 Ruisseau des Verduns.
- 12 Ruisseau de La Chapelette.
- 13 Ruisseau de La Gorgeat.
- 14 Ruisseau de La Combe Fournier.
- 15 Ruisseau des Cotes.
- 16 Ruisseau de La Pisserotte.
- 17 Ruisseau des Grands Fossés.
- 18 Ruisseau du Trou de La Barme.
- 19 Ruisseau du Nan Jouan.
- 20 La Cascade.
- 21 Ruisseau des Berlioz.
- 22 Ruisseau du Creux.
- 23 Sources de Lélia.



**AAPPMA La Gaule des Coudans
Gestion patrimoniale**

Carnet de capture obligatoire.

Aucune réciprocité

Pêche interdite dans les propriétés closes et les secteurs signalés par des panneaux « propriété privée »